

République Française

VILLE de GIGEAN



Service C.C.A.S
Tél. : 04.67.46.64.65
Fax : 04.67.78.64.50
Mail : ccas@ville-gigean.fr

Présentation brève et synthétique retraçant les informations financières
essentielles du Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S) de GIGEAN

Compte Administratif 2020 (M14)

Art.L2313-1 du CGCT

I/Le cadre général du Compte Administratif:

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles soit jointe au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour le Centre Communal d'Action sociale de la Commune de GIGEAN, elle est disponible sur le site internet de la ville.

Le compte administratif retrace l'ensemble des dépenses et recettes réalisées pour l'année 2020. Il respecte les principes budgétaires et constitue le dernier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité.

Il doit être voté par l'Assemblée délibérante avant le 30 juin 2021 et transmis au représentant de l'Etat dans un délai de 15 jours maximum après la date limite de vote du budget. Par cet acte, le Président, ordonnateur présente à l'assemblée délibérante la totalité de ses comptes, les opérations de recettes et de dépenses réalisées, pour la période qui s'étend du 1^{er} janvier au 31 décembre de l'année écoulée.

Le compte administratif 2020 a été voté le 22 mars 2021 par le Conseil d'Administration.

Il peut être consulté sur simple demande au service du C.C.A.S aux heures d'ouvertures du bureau.

II°) Données synthétiques du compte administratif de la commune :

(Voté par nature)

a) Recettes et dépenses de fonctionnement 2020 réparties comme suit :

. Total Recettes : prévues : 23.843,62€

Réalisées : 16.008,55€

. Total Dépenses : prévues : 23.843,62€.

Réalisées : 9.011,53€.

TOTAL RESULTAT : 6.997,02€

Report excédent 2019 : 10.163,62€

TOTAL Résultat 2020 à reporter : 17.160,64€

Pour mémoire : 2019

. Total Recettes : prévues : 23.701,47€

Réalisées : 14.961,15€

. Total Dépenses : prévues : 23.701,47€.

Réalisées : 14.819,00€.

TOTAL RESULTAT : 142,15€

Report excédent 2018 : 10.021,47€

TOTAL Résultat 2019 à reporter : 10.163,62€

b) Détails :

DEPENSES :

Chapitre 11 : charges à caractère général.

Article : 60623 (Alimentation) : budgétisé : 1300,00€ total réalisé : 262,06€.

Article : 60632 (Fournitures petit équipement) : budgétisé : 400€ total réalisé : 0€.

Article : 6068 (Autres matières et fournitures) : budgétisé : 700€ total réalisé : 214,72€.

Article : 6182 (Documentation générale et technique) : budgétisé : 600€ total réalisé : 506,07€.

Article : 6232 (Fêtes et cérémonie) : budgétisé : 500€ total réalisé : 0,00€.

Article : 6247 (Transports collectifs) : budgétisé : 1.000€ total réalisé : 0,00€.

Article : 6257 (Réceptions) : budgétisé : 600€ total réalisé : 200€.

Article : 6288 (autres) : budgétisé : 12 000,00€ total réalisé : 4 918,68€.

Chapitre 65 : autre charges de gestion courante.

Article : 6562 (aides) : budgétisé : 6 643,62€ Total réalisé : 2 910,00€.

Chapitre 67 : charges exceptionnelles.

Article : 678 (autres charges exceptionnelles) : budgétisé : 100€ total réalisé : 0€.

RECETTES :

Article : 002 (report résultat de fonctionnement) : 10 163,62€.

Article : 7031 (Concessions dans les cimetières) : budgétisé : 500€ total réalisé : 2 609,00€.

Article : 7474 (subvention commune) : budgétisé : 13 000€ total réalisé : 13 000€.

Article : 7718 (autres produits exceptionnels sur opération de gestion) : budgétisé: 180€ total réalisé : 399,55€.

Le vote a eu lieu lors de la séance de Conseil d'administration en date du 22 Mars 2021.

Mme Leïla BERTES,

Vice-Présidente.



A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Leïla Bertès', written over a horizontal line.